

Vous souhaitez mobiliser ce dispositif, le Cap Emploi vous accompagne !

Contactez-nous :

Agence nord/est
12, rue des 2 Canons
Local n°1, Bât B
Sainte-Clotilde

Tel : 0262 41 90 40
e.robert@capemploi974.fr

Agence sud
2, rue René Dufestin
Saint-Pierre

Tel : 0262 32 31 11
v.hilaric@capemploi974.fr

Agence ouest
4, rue Jules Thirié
Bloc B, 2ème étage, Port n°14
Saint-Paul (Savanna)

Tel : 0262 45 99 47
v.sevagamy@capemploi974.fr

Acteur du Service Public de l'Emploi piloté par :



CAP EMPLOI

Handicap, recrutement & maintien



Emplois francs



Description

Le dispositif expérimental des Emplois francs est destiné à promouvoir l'embauche des demandeurs d'emploi qui résident en quartier prioritaire de la ville, ou sortent de certains parcours (listés par arrêté préfectoral).

Ce dispositif permet à l'employeur de bénéficier d'une aide financière à l'embauche.



Employeurs et bénéficiaires concernés

Toutes les entreprises et associations peuvent bénéficier de l'aide, à l'exception des particuliers employeurs et des employeurs publics (y compris les établissements publics administratifs et les établissements publics industriels et commerciaux). Les Sociétés d'Economie Mixte sont éligibles.

Les bénéficiaires éligibles aux emplois francs sont les suivants :

- **Les personnes résidant dans un quartier prioritaire de la ville :**
 - inscrites comme demandeur d'emploi à Pôle emploi (catégorie 1, 2, 3, 6, 7 ou 8) ou adhérentes à un contrat de sécurisation professionnelle ;
 - ou suivies par la Mission locale.
- **Les personnes sortant depuis moins de 3 mois des parcours listés par arrêté préfectoral :**
 - Pour les personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes, parcours en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
 - Pour le tout public : IAE, entreprises adaptées, Garantie jeunes, accompagnement global mis en œuvre par Pôle emploi, contrats Gadiamb et Boussole, RMSA-R, Ecole de la 2ème chance, dispositifs 100% inclusion, Groupements d'Employeurs pour l'Inclusion et la Qualification.



Modalités du contrat

La personne doit être embauchée en CDI ou en CDD de 6 mois minimum. Elle ne doit pas avoir fait partie de l'entreprise dans les 6 mois précédant la date d'embauche (sauf CUI, contrat d'apprentissage et de professionnalisation).

Elle doit être maintenue dans les effectifs pendant 6 mois minimum à compter du 1er jour d'exécution du contrat.

L'entreprise ne doit pas avoir procédé, dans les 6 mois précédant l'embauche, à un licenciement pour motif économique sur le poste à pourvoir.

Si ces conditions ainsi que celles liées à l'éligibilité du bénéficiaire sont remplies, l'employeur peut recruter une personne en emploi franc :

- quel que soit son âge et son niveau de diplôme ;
- quel que soit son temps de travail et sa rémunération au moment de l'embauche.



Financements

En CDI	En CDD d'au moins 6 mois
15 000 € sur 3 ans 5 000 € par an	5 000 € sur 2 ans 2 500 € par an

Ces montants sont proratisés en fonction du temps de travail et de la durée du contrat.

Le dispositif Emplois Francs est cumulable avec les aides relatives aux contrats de professionnalisation. Les démarches sont à effectuer auprès du Pôle Emploi, 3 mois au plus tard après la signature du contrat de travail.

L'aide est versée par le Pôle Emploi tous les 6 mois, sur la base de la production d'un justificatif de présence du salarié.